

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RESSOURCES CANADA DOMINION 2009

RAPPORT ANNUEL

31 décembre 2009

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers intermédiaires ou annuels complets. À titre indicatif, nous joignons aux présentes les états financiers annuels. Vous pouvez obtenir gratuitement des exemplaires additionnels de ces documents ou les états financiers intermédiaires en composant le -800-268-8186, en vous rendant sur le site Web à www.canadadominion.com ou sur celui de SEDAR à www.sedar.com, ou encore en écrivant à Goodman & Company, Conseil en placements Itée, Dundee Place, 1, rue Adelaide Est, 29^e étage, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous afin de se procurer un exemplaire des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, le dossier des votes par procuration ou l'information trimestrielle sur le portefeuille.

RAPPORT DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Goodman & Company, Conseil en placements ltée, à titre de société de gestion de votre fonds (la « société de gestion »), reconnaît que ses affaires reposent sur une base de confiance. Pour cette raison, depuis 1996, elle fournit aux investisseurs un organe indépendant responsable de la gouvernance (le « conseil des gouverneurs ») qui surveille les opérations des Fonds gérés par la société de gestion (les « Fonds »), y compris votre placement.

En 2007, conformément aux nouvelles exigences réglementaires, la société de gestion a mis sur pied un comité d'examen indépendant (« CEI ») dont le rôle est d'examiner les cas de conflits d'intérêts soumis par la société de gestion et de formuler des recommandations ou d'approuver la marche à suivre, le cas échéant. À l'heure actuelle, le CEI est composé de cinq membres, qui sont tous des membres du conseil des gouverneurs. Le CEI et le conseil des gouverneurs sont deux organes distincts.

Le rôle du conseil des gouverneurs consiste à représenter les intérêts des investisseurs des Fonds et à agir à titre de conseiller de la société de gestion et fiduciaire des Fonds. Cette responsabilité est exprimée dans le mandat du conseil des gouverneurs :

- Aider à protéger les intérêts des porteurs de titres des Fonds;
- Superviser les activités des Fonds afin qu'elles soient gérées dans l'intérêt des porteurs de titres et de manière juste et prudente;
- Assumer un rôle de conseiller à la société de gestion et au fiduciaire, le cas échéant, des Fonds.

Le conseil des gouverneurs est formé des membres suivants : M. Ronald Singer (président), M. Alain Benedetti, M. Richard Crowe, M. Brahm Gelfand, M. Simon Hitzig, M. Garth MacRae, M. Robert Ruggles et M. Frank White. M. Singer est associé retraité de Hyde Houghton, Chartered Accountants. M. Benedetti est vice-président du conseil et associé directeur du Canada d'Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. à la retraite. M. Crowe est retraité et il était président, gestionnaire de portefeuille et associé fondateur de Senecal and Associates Investment Counsel. M. Gelfand est associé principal de Lapointe Rosenstein Marchand Melançon S.E.N.C.R.L., cabinet d'avocats. M. Hitzig a été employé par la société de gestion de 1998 à 2009 et occupait divers postes de direction relatifs à la mise en marché, au développement de produits et à la stratégie de distribution. M. MacRae est administrateur pour Patrimoine Dundee inc. et Dundee Corporation et il a exercé diverses fonctions au sein du groupe Dundee depuis 1987. M. Ruggles est à la retraite. Il était conseiller en placement et gestionnaire de portefeuille de même qu'associé fondateur de Ruggles & Crysdale Inc., qui a par la suite fusionné avec Guardian Capital Group Ltd., société de gestion de placement. M. White est président de Frank White Enterprises Inc. Tous les membres du conseil des gouverneurs sont indépendants de la direction.

Afin de remplir efficacement son mandat, le conseil des gouverneurs a formé les comités suivants :

Le comité de vérification : Ce comité examine les états financiers et le rapport de la direction sur le rendement du Fonds de chaque Fonds, il fournit aux vérificateurs indépendants des Fonds un moyen de soulever toute question non résolue auprès de la direction et il offre aux vérificateurs un organe leur permettant de maintenir leur indépendance. Le comité de vérification est composé de M. Frank White (président), de M. Ronald Singer, de M. Brahm Gelfand, de M. Garth MacRae et de M. Alain Benedetti.

Le comité d'examen des Fonds : Le comité est responsable de la supervision, entre autres choses, du rendement des Fonds, de certaines activités des gestionnaires des Fonds, des ententes de rabais de courtage sur titres gérés et des opérations sur titres. Le comité d'examen du Fonds est composé de M. Robert Ruggles (président), de M. Garth MacRae et de M. Richard Crowe.

Le comité de gouvernance : Ce comité s'occupe notamment, du plan de relève, de la formation et de l'évaluation des membres, de leur sélection et de leur nomination, du code de déontologie, de la conformité aux lois et aux règlements, du mécanisme d'avertissement, et des faits nouveaux dans les règlements sur les valeurs mobilières relativement à la société de gestion et au secteur des placements. Le comité de gouvernance est composé de M. Alain Benedetti (président), de M. Richard Crowe et de M. Frank White.

Les représentants de l'équipe de gestion de portefeuille de la société de gestion présentent régulièrement un rapport au conseil des gouverneurs portant sur les activités des Fonds afin d'assurer que le mandat établi pour chaque Fonds est respecté. La haute direction, y compris les représentants du comité de conformité de la société de gestion et le vérificateur interne, présente périodiquement un rapport au conseil des gouverneurs portant sur les contrôles mis en place par la société de gestion pour protéger l'actif des Fonds, et revoit et analyse les questions suivantes :

- Le respect du code de déontologie de la société de gestion;
- La résolution appropriée des conflits d'intérêts éventuels ou perçus;
- Le contrôle interne à l'égard de l'information financière;
- L'exactitude du calcul de la valeur liquidative quotidienne;
- La conformité aux exigences réglementaires.

Relevant du comité de vérification du conseil des gouverneurs, l'administrateur, vérification interne, procède à un examen indépendant des activités de la Société de gestion qui touchent les Fonds et présente un rapport au comité de vérification. De plus, la société de gestion a créé un comité appelé le comité de surveillance des sous-conseillers et des solutions de portefeuille, lequel est responsable de l'évaluation et de la surveillance des sous-conseillers. Le comité de surveillance présente périodiquement un rapport au conseil des gouverneurs.

Le but et la fonction du conseil des gouverneurs continuent d'évoluer avec le temps, en fonction de la conjoncture du marché et des modifications apportées aux lois et règlements concernant les fonds de placement.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été dressés par Goodman & Company, Conseil en placements ltée (la « société de gestion ») en sa qualité de société de gestion de la société en commandite. La société de gestion est responsable des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers.

La société de gestion maintient des processus appropriés pour s'assurer que les informations financières publiées sont pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et incluent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par la société de gestion. Les principales conventions comptables que la société de gestion juge appropriées pour la société en commandite sont décrites à la note 2 afférente aux états financiers.

Le conseil d'administration de la société de gestion a délégué la surveillance du processus de présentation de l'information financière au comité de vérification du conseil des gouverneurs de la société de gestion. Il incombe au comité de vérification d'examiner les états financiers et de recommander leur approbation au conseil d'administration de la société de gestion, ainsi que de rencontrer les membres de la direction et les vérificateurs internes et externes pour discuter des contrôles internes portant sur le processus de présentation de l'information financière, des questions de vérification et des problèmes liés à la présentation de l'information financière. Il incombe au conseil d'administration de la société de gestion d'examiner les états financiers et de les approuver sur recommandation du comité de vérification, ainsi que de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière. Le conseil d'administration du commandité examine et approuve aussi les états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. agit à titre de vérificateur externe de la société en commandite, nommé par les commanditaires. Il a vérifié les états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada afin d'exprimer aux commanditaires son opinion sur les états financiers. Son rapport est reproduit ci-joint.



DAVID GOODMAN
Président et chef de la direction
Goodman & Company, Conseil en placements ltée



JOHN PEREIRA
Vice-président directeur et chef des finances
Goodman & Company, Conseil en placements ltée

Le 15 mars 2010

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement de la Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009 (la « société en commandite ») est d'offrir à ses commanditaires un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié de titres de participation de sociétés de ressources en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital.

La stratégie de placement de la société en commandite consiste à investir initialement dans des actions accréditives de sociétés de ressources qui exercent des activités d'exploration, de mise en valeur ou de production dans les secteurs pétrolier, gazier ou minier ou certaines activités de production d'énergie qui peuvent occasionner des frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada. Le commanditaire de la société en commandite entend investir de telle sorte que le commanditaire ayant un revenu adéquat puisse se prévaloir des déductions aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu du Canada à l'égard des frais d'exploration engagés au Canada qui ont fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite et puisse avoir droit à certains crédits d'impôt à l'investissement déductibles de l'impôt exigible. Aux fins fiscales, toute vente d'actions accréditives devrait habituellement donner lieu à un gain en capital égal au produit net, puisque le coût des actions accréditives est réputé nul.

Risque

Les risques associés à la société en commandite sont décrits dans le prospectus.

Résultats¹

Pour la période comprise entre la date d'établissement et le 31 décembre 2009, les parts de la société en commandite ont dégagé un rendement de moins 3,3 %. Ce rendement ne comprend pas les déductions et crédits d'impôt dont ont bénéficié les commanditaires par l'achat d'actions accréditives de sociétés du secteur des ressources. Le rendement de la société en commandite est présenté déduction faite de tous frais et charges, contrairement à celui de l'indice de référence qui traduit l'évolution d'indices ne comportant ni frais ni charges.

Pour la même période, le rendement de l'indice composé S&P/TSX, indice de référence général de la société en commandite, a été de 13,0 %. Le S&P/TSX est un indice sectoriel couvrant l'ensemble de l'économie qui comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto. Nous avons établi une comparaison avec cet indice pour aider à la compréhension du rendement de la société en commandite par rapport à celui de l'ensemble du marché. Il faut cependant garder à l'esprit que l'objectif de la société en commandite est très différent de celui de cet indice.

Bien que la majorité des placements de la société en commandite aient vu leur cours augmenter pendant la période, les frais d'émission qu'elle a payés et l'augmentation des soldes de trésorerie pendant la période d'acquisition, combinés aux primes payées pour les actions accréditives achetées pour le portefeuille, ont nui à son rendement, qui a été inférieur à celui de l'indice de référence général pendant la période.

Le contexte a été beaucoup plus propice que les années précédentes pour constituer un portefeuille diversifié de petites sociétés du secteur minier et du secteur de l'énergie. Après une chute de près de 60 % en 2008 et en 2009, les prix des produits de base ont poursuivi leur remontée tout au long de la période. Les prix du pétrole se sont accrus par suite des perspectives d'amélioration de l'économie mondiale, entraînant ainsi un accroissement de la demande, particulièrement des marchés émergents comme la Chine. Le prix du baril qui s'établissait en moyenne à 64 \$ US en juillet a terminé la période à un peu plus de 76,00 \$ US le baril, soit une augmentation de près de 19 % pendant la période. Le produit en trésorerie provenant du premier appel public à l'épargne de la société en commandite a rapidement été mis à contribution : à la fin du troisième trimestre, 40 % de l'actif net était investi. La société en commandite avait investi la totalité de son actif avant la fin de l'exercice en respectant ses pondérations cibles dans les secteurs de l'énergie et des mines : 57 % de son actif net était investi dans l'énergie, 10 % dans les métaux et les mines diversifiés et 31 % dans l'or et les métaux précieux.

Même si certains placements de la société en commandite ont profité de l'augmentation du prix du pétrole, la stabilité du prix du gaz naturel a favorisé une remontée du cours des titres des producteurs de petite taille et à faible capitalisation détenus par le portefeuille. L'augmentation du niveau des stocks et le ralentissement de la demande ont fait baisser le prix du gaz naturel à un peu moins de 2,00 \$ US/mmBtu au troisième trimestre, mais ce dernier a ensuite presque triplé à la fin de l'exercice pour s'établir à 5,82 \$ US/mmBtu. Le niveau de production moyen des producteurs de petite taille ayant atteint 70 %, soit un niveau se rapprochant de celui de la production de gaz naturel et considéré comme étant le seuil de rentabilité ou un niveau approchant, les cours ont rapidement suivi cette augmentation, ce qui promet des rendements positifs pour de nombreux placements effectués par la société en commandite dans le secteur de l'énergie. Les placements qui ont largement contribué au rendement incluent Cinch Energy Corp., Connacher Oil and Gas Limited, Delphi Energy Corp., Monterey Exploration Ltd. et Second Wave Petroleum Inc. La contribution de Cinch Energy Corp a été tout particulièrement notable. En effet, la production de la société est à 90 % dédiée au gaz naturel et comme le prix du gaz naturel a augmenté alors que la société a maintenu un faible niveau de dépenses et d'émissions d'actions accréditives, elle a eu assez de liquidités pour mener à bien ses programmes de forage et de production de l'hiver. La forte reprise des prix de l'énergie ainsi qu'une plus grande disponibilité de capitaux ont fait baisser les niveaux de vente à escompte pour de nombreux placements de la société en commandite pendant la période. En outre, les craintes relatives à la continuité des sociétés étant moindres, les valeurs liquidatives des petits et moyens producteurs du portefeuille ont augmenté.

Les rendements du secteur des métaux et mines diversifiés ont également été importants, car l'augmentation des prix du cuivre, du nickel, du zinc et du minerai de fer a poussé à la hausse les valeurs liquidatives des projets proposés et en cours pendant la période. Le placement de la société en commandite dans Benton Resources Corp. a été particulièrement payant à court terme. En effet, l'annonce de la découverte de sulfure cuprifère sur les terrains de sa coentreprise Long Range, au centre de Terre-Neuve, a fait augmenter la valeur liquidative du titre alors que le projet a dépassé la phase d'exploration du cycle minier.

¹ Toute indication d'actif net ou de valeur liquidative dans la présente rubrique désigne la valeur liquidative aux fins des opérations (« valeur liquidative »), laquelle peut différer de l'actif net selon les PCGR (« actif net »).

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Les perspectives pour l'or sont demeurées très positives au cours de la période, le cours du métal jaune ayant connu son meilleur trimestre qui était le quatrième trimestre de 2009. Le prix moyen du lingot s'est établi à environ 1 100 \$ US l'once. Outre les facteurs de nature saisonnière qui soutiennent habituellement les cours de l'or au cours du second semestre de l'année, le plus important facteur haussier à avoir touché les marchés de l'or a été l'annonce, le 2 novembre, de l'achat de 200 tonnes d'or par l'Inde auprès du Fonds monétaire international. Alors que la valeur comptable des placements de la société en commandite dans le secteur de l'or et des métaux précieux est restée relativement constante en raison des primes versées, Brett Resources Inc. a largement contribué au rendement pendant la période. La société a, en effet, annoncé les résultats positifs de l'évaluation préliminaire de son projet Hammond Reef Gold, détenu en propriété exclusive et situé près d'Atikokan (Ontario), qui devrait générer de solides résultats une fois en phase de faisabilité puis de production.

Au 31 décembre 2009, la valeur liquidative de la société en commandite s'est établie à 38,7 M\$, en baisse de 3,3 % par rapport au produit brut de 40,0 M\$ du premier appel public à l'épargne. Cette baisse est attribuable aux frais d'émission de 3,2 M\$ et au rendement des placements de 1,9 M\$. Le rendement des placements de la société en commandite comprend les revenus et les charges, qui fluctuent d'un exercice à l'autre en raison de l'activité du portefeuille. Les résultats de l'exercice précédent ne sont pas disponibles aux fins de comparaison, la société en commandite n'ayant été créée qu'au cours de l'exercice actuel.

Emprunts

La société en commandite a conclu des facilités de crédit avec une banque à charte canadienne (la « Banque ») d'un montant maximal de 10 % du produit brut obtenu à son établissement. Le produit de l'emprunt a été affecté au paiement des frais d'émission, et la société en commandite a fourni à la Banque une sûreté sur l'ensemble de son actif. Au cours de la période, le taux d'intérêt moyen versé sur le solde impayé était de 0,4 %. Au 31 décembre 2009, l'emprunt contracté était une acceptation bancaire d'une valeur nominale de 3 920 000 \$, soit 10,1 % de l'actif net. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période terminée le 31 décembre 2009 ont été respectivement de 3 920 000 \$ et 2 500 000 \$.

Pour la période terminée le 31 décembre 2009, la société en commandite a enregistré une charge d'intérêts de 11 000 \$ relativement à l'acceptation bancaire.

Événements récents

Modifications au chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir »

En juin 2009, le Conseil des normes comptables du Canada a intégré les plus récentes modifications apportées à l'IFRS 7, « Instruments financiers : Informations à fournir », au chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir ». Aux termes de ces modifications, des informations supplémentaires doivent être fournies relativement à l'évaluation de la juste valeur constatée dans les

états financiers. Une hiérarchie à trois niveaux a été mise en place pour ces informations supplémentaires à fournir :

- Niveau 1 : les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (p. ex., les prix) ou indirectement (p. ex., les dérivés de prix);
- Niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. D'autres informations quantitatives sont exigées pour les titres de niveau 3.

Les modifications exigent également un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des instruments financiers du niveau 3 et que des informations soient fournies sur les transferts entre les niveaux.

L'adoption de ces modifications pour l'exercice présenté n'a eu aucun effet sur les résultats ni sur la situation financière de la société en commandite.

Passage aux normes IFRS

Le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les PCGR du Canada applicables aux entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, y compris les fonds d'investissement, seront remplacés par les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») à compter du 1^{er} janvier 2011. Les IFRS s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, et à partir de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011 pour la société en commandite.

La société de gestion a entrepris l'élaboration d'un plan de conversion aux IFRS en effectuant une évaluation des incidences et en déterminant les écarts importants entre les PCGR du Canada et les IFRS. Le processus d'évaluation de l'impact éventuel des IFRS sur les états financiers est continu, car l'International Accounting Standards Board et le Conseil des normes comptables du Canada continuent à publier de nouvelles normes et recommandations.

D'après son évaluation actuelle des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS, la société de gestion prévoit que les répercussions des IFRS sur les états financiers de la société en commandite seront des informations supplémentaires à fournir et des modifications éventuelles à la présentation de certains éléments. En outre, la valeur utilisée pour déterminer le prix quotidien des parts de la société en commandite (la valeur liquidative aux fins des opérations) ne changera pas.

Opérations entre apparentés

Les ententes ci-après constituent des opérations entre apparentés :

Premier appel public à l'épargne de la société en commandite

La société en commandite a versé des honoraires de 6,75 % aux agents pour chaque part vendue dans le cadre de ses placements. Environ 199 000 \$ ont été versés à Corporation de valeurs mobilières Dundee à ce titre.

Commissions et commissions de courtage

Les commissions de courtage relatives aux opérations sur titres effectuées au cours de la période se sont élevées à environ 5 000 \$. Une

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

tranche d'environ néant a été versée à Corporation de valeurs mobilières Dundee, filiale indirecte de Patrimoine Dundee inc., société mère de la société de gestion.

Frais de gestion et services administratifs

La société en commandite paie des frais de gestion à la société de gestion, Goodman & Company, Conseil en placements ltée, en contrepartie des conseils continus, des recommandations et des services reçus. Parmi ces services, on compte ceux rendus à titre de société de gestion, de fiduciaire, de conseiller en valeurs, de distributeur principal et d'agent des transferts et des registres de la société en commandite. La société de gestion est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite.

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par la société de gestion, la société en commandite a engagé des frais de gestion de 407 000 \$.

De plus, la société en commandite acquitte tous les frais d'administration et toutes les charges liées à ses activités, soit les services de dépôt, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires de vérification, les services d'agence de transfert liés à l'émission et au rachat de parts et les frais liés à la préparation de rapports financiers et autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont calculées et comptabilisées quotidiennement en fonction de la valeur liquidative moyenne de la société en commandite. Ces charges sont payées par la société de gestion, qui se fait ensuite rembourser par la société en commandite, exception faite de certaines charges, notamment les intérêts et les impôts. La société en commandite a payé 214 000 \$ au titre des frais d'administration et des charges liées aux activités au cours de la période.

Conformément au prospectus, la société de gestion a accepté de reporter le paiement de ses frais de gestion et le remboursement des frais d'administration et des charges liées aux activités jusqu'au 1^{er} janvier 2010. Ces frais reportés portent intérêt au taux préférentiel jusqu'à septembre 2009; par la suite la société de gestion cessera de calculer des intérêts sur ces frais conformément au Règlement 31-103. Pour la période terminée le 31 décembre 2009, la société en commandite a enregistré une charge d'intérêts de 3 000 \$ payable à la société de gestion.

Primes de rendement

La société de gestion a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % de l'excédent de la valeur liquidative par part, sur 28 \$, à la date de la prime de rendement. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts en circulation à la date de la prime de rendement. La date de la prime de rendement correspondra à la date à laquelle l'actif de la société en commandite est viré à la Catégorie de ressources PGD de Portefeuilles gérés Dynamique ltée ou à celle du jour précédant immédiatement la dissolution de la société en commandite si celle-ci

survient avant. La prime de rendement est calculée à la date de la prime de rendement et versée aussitôt que possible par la suite. Au 31 décembre 2009, la société en commandite n'avait comptabilisé aucune prime de rendement.

Corporation de valeurs mobilières Dundee

Corporation de valeurs mobilières Dundee, filiale de Patrimoine Dundee inc., société mère de la société de gestion, est un apparenté. En contrepartie des services professionnels fournis par Corporation de valeurs mobilières Dundee, la société en commandite a versé 4 000 \$ au cours de la période.

Opérations entre fonds

La société en commandite effectue occasionnellement des opérations sur titres avec d'autres fonds gérés par la société de gestion. Ces opérations sont effectuées par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les modalités applicables sur le marché.

Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Le comité d'examen indépendant (« CEI ») a donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations entre apparentés :

- a) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'une autre société en commandite gérée par la société de gestion (ci-après les « opérations entre fonds »);
- b) paiement de commissions de courtage à la Corporation de valeurs mobilières Dundee pour l'exécution d'opérations sur titres à titre d'agent et de distributeur principal pour le compte de la société en commandite (ci-après les « commissions de courtage »);
- c) exécution d'opérations de change avec la Corporation de valeurs mobilières Dundee pour le compte de la société en commandite.

Les directives permanentes en question exigent que la société de gestion établisse des politiques et des procédures qu'elle mettra en pratique pour les opérations entre apparentés. La société de gestion doit informer le CEI de tout manquement important à l'une quelconque des exigences des directives permanentes. Celles-ci obligent notamment que la décision de placement relative à une opération entre apparentés a) soit prise par la société de gestion, libre de toute influence d'une entité liée à la société de gestion et sans tenir compte de toute société associée ou affiliée à la société de gestion, b) représente l'appréciation professionnelle de la société de gestion, non influencée par des considérations autres que l'intérêt du fonds de placement et c) soit prise conformément aux politiques et aux procédures écrites de la société de gestion. Les opérations exécutées par la société de gestion en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI aux fins du contrôle de la conformité.

Au cours de la période, la société en commandite a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations entre apparentés.

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Faits saillants de nature financière

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières de la société en commandite et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour les périodes financières indiquées. Ces informations sont fournies conformément à la réglementation; par conséquent, il est normal que les totaux diffèrent, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent.

Actif net par part de la société en commandite¹

	Données par part (début des activités le 5 juin 2009)
	31 décembre 2009
Prix d'offre initial	25,00 \$
Frais d'émission	(1,99)\$
Actif net au début de la période^{1,2}	23,01 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	
Revenu total	0,01 \$
Total des charges	(0,46)
Gain (perte) réalisé de la période	(0,10)
Gain (perte) non réalisé de la période	1,79
Augmentation (diminution) totale de l'actif net liée aux activités²	1,24 \$
Distributions aux porteurs de parts	
Revenu (à l'exclusion des dividendes)	– \$
Dividendes	–
Gain net réalisé sur les placements	–
Remboursement de capital	–
Total des distributions annuelles²	– \$
Actif net à la fin de la période^{1,2}	24,19 \$

Ratios et données supplémentaires

Valeur liquidative totale (en milliers) ⁶	38 700 \$
Nombre de parts en circulation	1 601 166
Frais de gestion	2,00 %
Ratio des frais de gestion (« RFG ») ³	12,93 %*
RFG avant renoncations ou prises en charge ³	12,93 %*
Ratio des frais d'opérations ⁴	0,02 %*
Taux de rotation du portefeuille ⁵	3,96 %
Valeur liquidative par part ⁶	24,17 \$

* Données annualisées, sauf les frais d'émission inclus dans le RFG au 31 décembre 2009, lesquels sont traités comme des charges ponctuelles.

1 Ces informations sont tirées des états financiers vérifiés de la société en commandite. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins de l'évaluation de la société en commandite. Ces différences sont expliquées dans les notes afférentes aux états financiers. Certains soldes nuls présentés dans les faits saillants de nature financière peuvent être des montants arrondis à zéro.

2 L'actif net par part et les distributions par part sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. L'augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3 Le ratio des frais de gestion (« RFG »), exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transaction du portefeuille) de la société en commandite pour la période déterminée et son actif net moyen quotidien pour la période. Le RFG annualisé pour le 31 décembre 2009 (année d'établissement) tient compte des frais d'émission qui comprennent des frais liés au placement de 600 000 \$ et des honoraires des agents de 2,6 M\$, lesquels sont traités comme des charges ponctuelles et, par conséquent, ne sont pas annualisés. Si ces charges avaient été annualisées ou non prises en compte, le RFG aurait été celui indiqué ci-après.

RFG au 31 décembre 2009

	Part
RFG annualisé, compte tenu des frais d'émission	19,86 %
RFG, compte non tenu des frais d'émission	3,54 %

4 Le ratio des frais d'opérations, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions de courtage majorées des coûts de transaction du portefeuille et la valeur liquidative moyenne quotidienne de la société en commandite pour la période.

5 Le taux de rotation du portefeuille de la société en commandite indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie que la société en commandite achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement de la société en commandite. Le taux de rotation du portefeuille est égal au coût des achats pour la période, ou au produit des ventes de titres du portefeuille si celui-ci est moins élevé, exception faite de toute opération de rééquilibrage du portefeuille faisant suite à une fusion ainsi que de la trésorerie et des placements à court terme arrivant à échéance dans moins d'un an, divisé par la valeur marchande moyenne des placements pour la période.

6 Le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (le « Règlement 81-106 ») exige que tous les fonds de placement calculent leur valeur liquidative à toutes les fins autres que l'établissement des états financiers conformément à l'article 14.2, qui, sous certains aspects, est différent des exigences du chapitre 3855 des PCGR du Canada. Selon les PCGR du Canada, la juste valeur des instruments financiers inscrits à la cote d'une bourse reconnue doit être évaluée au dernier cours acheteur pour les titres en position acheteur et au dernier cours vendeur pour les titres en position vendeur, au lieu du cours de clôture ou du dernier cours vendeur du titre, comme dans le Règlement 81-106. Ces exigences créent un écart entre l'actif net calculé selon les PCGR du Canada (l'« actif net selon les PCGR ») et la valeur liquidative calculée selon le Règlement 81-106 (la « valeur liquidative aux fins des opérations »). Un rapprochement entre l'actif net selon les PCGR et la valeur liquidative aux fins des opérations est présenté ci-après.

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Rapprochement entre l'actif net selon les PCGR et la valeur liquidative aux fins des opérations

	Total (en milliers de \$)	Par part (en \$)
Valeur liquidative aux fins des opérations (valeur liquidative)	38 700	24,17
Ajustement afin de tenir compte de l'application du chapitre 3855	38	0,02
Actif net selon les PCGR (actif net)	38 738	24,19

Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de la société en commandite. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois, selon un pourcentage de la valeur liquidative à la fin du mois. Les frais de gestion engagés par la société en commandite ont été intégralement affectés aux services-conseils de gestion de portefeuille.

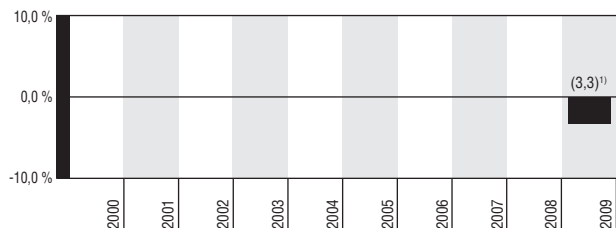
Rendement passé

Les rendements passés de la société en commandite sont présentés ci-dessous; ils ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur de la société en commandite. En outre, ces renseignements ne tiennent pas compte des autres charges optionnelles qui auraient réduit le rendement.

Rendement annuel

Le graphique ci-dessous présente le rendement de la société en commandite pour chaque année indiquée et la variation du rendement d'une année à l'autre. Il indique, sous forme de pourcentages, quelle aurait été la variation à la hausse ou à la baisse, au dernier jour d'un exercice, d'un placement dans les parts de la société en commandite détenu au premier jour de cet exercice.

(exercices terminés les 31 décembre)



¹⁾ Depuis la date d'établissement jusqu'à la fin de l'exercice.

Rendements annuels composés

Le tableau ci-dessous compare, pour les périodes indiquées, le rendement total annuel composé de la société en commandite avec celui des indices de référence suivants :

Indice composé S&P/TSX – Cet indice sectoriel couvrant l'ensemble de l'économie comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto.

Le tableau des rendements annuels composés compare le rendement de la société en commandite à celui d'un indice de référence. Les indices de référence sont habituellement des indices uniques ou composés de plusieurs indices. Un indice est généralement constitué d'un groupe de titres. Comme la société en commandite n'investit pas nécessairement dans les mêmes titres que l'indice ni selon la même proportion, elle ne produit pas de rendement équivalant à celui de l'indice. Il serait utile de comparer le rendement de la société en commandite à celui d'autres sociétés en commandite ayant un objectif et des stratégies de placement similaires.

Une analyse du rendement de la société en commandite par rapport à celui de l'indice composé S&P/TSX est présentée à la rubrique « Résultats » de ce rapport.

Rendement en pourcentage :	Depuis l'établissement
Part de société en commandite	(3,3)
Indice composé S&P/TSX	13,0

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Aperçu des titres en portefeuille

31 décembre 2009

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour de cet aperçu sont disponibles sur notre site Web à l'adresse www.canadadominion.com dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre, sauf pour les données au 31 décembre, date de fin d'exercice de la société en commandite, lesquelles sont disponibles 90 jours après cette date.

PAR PAYS/RÉGION ¹	Pourcentage de la valeur liquidative totale [†]	PAR CATÉGORIE D'ACTIFS ¹	Pourcentage de la valeur liquidative totale [†]
Canada	110,9	Actions	110,9
Trésorerie et équivalents (découvert bancaire)	1,0	Trésorerie et équivalents (découvert bancaire)	1,0

PAR SECTEUR ^{1,2}	Pourcentage de la valeur liquidative totale [†]	25 PRINCIPAUX TITRES	Pourcentage de la valeur liquidative totale [†]
Énergie	63,1	North American Palladium Ltd., à droit de vote restreint	7,9
Or et métaux précieux	33,5	Monterey Exploration Ltd.	7,5
Métaux et mines diversifiés	11,7	Second Wave Petroleum Inc.	6,3
Autres	1,7	Corporation minière Osisko	5,9
Trésorerie et équivalents (découvert bancaire)	1,0	Paramount Resources Ltd.	5,9
Énergie (autres)*	0,9	Benton Resources Corp.	5,8
		Brett Resources Inc.	5,7
		Vero Energy Inc.	5,0
		Open Range Energy Corp.	4,7
		Cinch Energy Corp.	4,6
		Connacher Oil and Gas Limited	4,2
		Delphi Energy Corp.	4,1
		NuLoch Resources Inc., cat. A, à droit de vote restreint	3,8
		DeeThree Exploration Ltd., à droit de vote restreint	3,2
		Sabina Gold & Silver Corp.	3,2
		Fortune Minerals Limited	3,2
		Tourmaline Oil Corp., à droit de vote restreint	3,1
		Arsenal Energy Inc., à droit de vote restreint	3,0
		Underworld Resources Inc.	2,2
		Petro-Reef Resources Ltd.	2,0
		Bravo Venture Group Inc., à droit de vote restreint	2,0
		Midnight Oil Exploration Ltd.	1,8
		Galleon Energy Inc., à droit de vote restreint	1,7
		Karnalyte Resources Inc., à droit de vote restreint	1,7
		Spider Resources Inc.	1,7

¹ Compte non tenu des autres éléments d'actif net (de passif) et des dérivés.

² Compte non tenu des obligations, des débetures et des actions privilégiées.

[†] Soit la valeur liquidative aux fins des opérations; par conséquent, les pondérations présentées dans l'état des titres en portefeuille différeront de celles présentées ci-dessus.

* La composante « Énergie (autres) » du portefeuille est composée de sociétés dont l'objectif principal est l'exploration, la mise en valeur et la production de sources d'énergie alternatives (autres que le pétrole et le gaz naturel), notamment l'uranium, l'énergie éolienne et l'énergie géothermique.

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs relativement à la société en commandite, y compris sa stratégie, ses risques, son rendement prévu et sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent les énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « projeter », « compter », « croire », « estimer » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre la société en commandite, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif de la société en commandite. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive.

Nous vous incitons à examiner attentivement ces facteurs, et d'autres, avant de prendre toute décision de placement, et nous vous recommandons de ne pas vous fier indûment aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que la société en commandite n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain Rapport de la direction sur le rendement de la société en commandite.

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux commanditaires de

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009 (la « société en commandite »)

Nous avons vérifié l'état des titres en portefeuille et l'état de l'actif net de la société en commandite au 31 décembre 2009, ainsi que les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour la période comprise entre le 5 juin 2009, date de début des activités, et le 31 décembre 2009. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de cet état financier.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société en commandite au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour la période comprise entre le 5 juin 2009 et le 31 décembre 2009 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 15 mars 2010

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE

31 décembre 2009

	Valeur nominale (en milliers de dollars)/ Nombre d'actions ou de parts	Coût moyen (en milliers)	Juste valeur (en milliers)
ACTIONS (110,9 %)			
Métaux et mines divers (11,5 %)			
Benton Resources Corp.	3 013 900	1 507 \$	2 170 \$
Creso Resources Inc., à droit de vote restreint*	1 250 000	206	175
Creso Resources Inc., bons de souscription, 29 juin 2012*	1 250 000	–	–
Fortune Minerals Limited	1 897 300	1 328	1 214
Hathor Exploration Limited	125 000	300	222
Spider Resources Inc.	11 666 667	349	583
Spider Resources Inc., bons de souscription, 24 juill. 2011*	5 833 333	1	103
		3 691	4 467
Énergie (62,7 %)			
Argosy Energy Inc., à droit de vote restreint	320 000	640	400
Arsenal Energy Inc., à droit de vote restreint	1 638 000	655	1 130
Cinch Energy Corp.	1 002 000	852	1 743
Connacher Oil and Gas Limited	1 270 000	1 651	1 626
DeeThree Exploration Ltd., à droit de vote restreint	533 900	1 335	1 201
Delphi Energy Corp.	938 000	1 989	1 576
Fortress Energy Inc.	1 184 800	539	409
Galleon Energy Inc., à droit de vote restreint	123 800	966	650
Midnight Oil Exploration Ltd.	697 700	767	698
Monterey Exploration Ltd.	538 200	1 227	2 906
NuLoch Resources Inc., cat. A, à droit de vote restreint	1 650 000	1 320	1 403
Open Range Energy Corp.	837 000	1 925	1 758
Paramount Resources Ltd.	154 700	2 901	2 246
Petro-Reef Resources Ltd.	2 274 696	682	785
Petro-Reef Resources Ltd., bons de souscription, 6 août 2010*	2 274 696	–	229
Second Wave Petroleum Inc.	1 478 200	1 857	2 409
Tourmaline Oil Corp., à droit de vote restreint*	80 000	1 440	1 200
Vero Energy Inc.	434 100	2 453	1 923
		23 199	24 292
Énergie (autres) (1,0 %)			
CanAlaska Uranium Ltd., à droit de vote restreint	1 479 200	309	237
CanAlaska Uranium Ltd., bons de souscription, 5 mai 2011*	739 600	1	30
Pacific Ridge Exploration Ltd., à droit de vote restreint	766 725	153	107
Pacific Ridge Exploration Ltd., bons de souscription, 21 oct. 2010*	383 363	1	15
		464	389
Or et métaux précieux (34,0 %)			
Bravo Venture Group Inc., à droit de vote restreint	1 829 250	976	759
Brett Resources Inc.	1 250 000	1 000	2 188
Eagle Hill Exploration Corporation, à droit de vote restreint	400 000	60	64
Eagle Hill Exploration Corporation, bons de souscription, 15 oct. 2010*	200 000	–	11
Kaminak Gold Corporation, cat. A	500 000	250	350
Kaminak Gold Corporation, bons de souscription, 9 juill. 2011*	500 000	–	125
Mega Precious Metals Inc., à droit de vote restreint	559 780	420	341
Mega Precious Metals Inc., bons de souscription, 20 oct. 2011*	559 780	–	143
Merc International Minerals Inc., à droit de vote restreint	354 500	152	78
Metals Creek Resources Corp., à droit de vote restreint	2 149 000	365	365
Newstrike Resources Ltd., à droit de vote restreint	103 537	62	62
Newstrike Resources Ltd., bons de souscription, 19 oct. 2011*	103 537	–	26
North American Palladium Ltd., à droit de vote restreint	833 500	3 126	3 042
Corporation minière Osisko	271 400	2 375	2 288
Queenston Mining Inc., à droit de vote restreint	114 300	800	631

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE (suite)

31 décembre 2009

	Valeur nominale (en milliers de dollars)/ Nombre d'actions ou de parts	Coût moyen (en milliers)	Juste valeur (en milliers)
ACTIONS (110,9 %) (suite)			
Or et métaux précieux (34,0 %) (suite)			
Queenston Mining Inc., bons de souscription, 23 mars 2011*	114 300	– \$	82 \$
Sabina Gold & Silver Corp.	1 000 000	1 200	1 220
Underworld Resources Inc.	475 000	689	836
Underworld Resources Inc., bons de souscription, 19 juin 2010*	237 500	–	101
White Pine Resources Inc.	1 456 422	655	459
		12 130	13 171
Autre (1,7 %)			
Karnalyte Resources Inc., à droit de vote restreint*	130 400	745	653
Karnalyte Resources Inc., bons de souscription, 12 nov. 2010*	130 400	4	–
		749	653
COÛT MOYEN ET JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS (110,9 %)		40 233	42 972
COÛTS DE TRANSACTION (0,0 %) (note 2)		–	–
TOTAL – COÛT MOYEN ET JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS (110,9 %)		40 233	42 972
EMPRUNT BANCAIRE (–10,1 %)			
Emprunt bancaire		(3 920)	(3 920)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS (1,0 %)			
Dollars canadiens		390	390
Devises		–	–
		390	390
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET (DE PASSIF) (–1,8 %)		(704)	(704)
ACTIF NET (100,0 %)		35 999 \$	38 738 \$

Le coût moyen ou la juste valeur de certains titres peuvent être des montants différents de zéro, mais arrondis à zéro.

* Ces titres ne sont pas cotés et sont évalués au moyen de techniques d'évaluation.

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

ANALYSE DE LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS

31 décembre 2009

Gestion des risques

L'objectif de placement de la Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009 (la « société en commandite ») est d'offrir à ses commanditaires un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié d'actions de sociétés de ressources en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital.

Les activités de placement de la société en commandite l'exposent à bon nombre de risques financiers (voir la note 7 pour une description générale de ces risques). L'état des titres en portefeuille présente les titres détenus par la société en commandite et regroupe les titres par catégorie d'actifs et par segment de marché. La société de gestion cherche à minimiser toute incidence négative de ces risques sur le rendement de la société en commandite en ayant recours aux services de conseillers en valeurs professionnels expérimentés qui régulièrement contrôlent la répartition optimale de la société en commandite et suivent les événements qui se produisent sur le marché et qui diversifient le portefeuille de placement conformément à l'objectif de placement de la société en commandite.

Pour aider à la gestion des risques, la société de gestion a établi et conserve une structure de gouvernance permettant de surveiller les activités de placement de la société en commandite et d'assurer le respect de l'objectif et des directives de placement de celle-ci. Les risques importants auxquels s'expose la société en commandite sont décrits ci-après.

Risque de crédit

Au 31 décembre 2009, à l'exception des placements à court terme, la société en commandite n'avait aucune exposition importante aux instruments de créance ni aux dérivés. Toutes les opérations de placement sont exécutées par des courtiers ayant obtenu une notation approuvée. Comme tel, le risque de défaut des opérations de placement avec des contreparties et des courtiers est considéré minime. Lorsque la notation tombe sous le seuil approuvé, la société de gestion prend les mesures appropriées.

Risque de taux d'intérêt

Le tableau qui suit présente l'exposition de la société en commandite au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2009.

Date d'échéance des actifs (passifs)*	Juste valeur (en milliers de dollars) 31 décembre 2009
3 mois ou moins	—
Entre 3 mois et 1 an	—
Entre 1 an et 5 ans	(3 920)
Plus de 5 ans	—
Total	(3 920)

* Trésorerie et équivalents non pris en compte.

Si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 39 000 \$. Dans les faits, les résultats réels seront différents de l'analyse de sensibilité puisque les composantes du portefeuille de la société en commandite diffèrent de celles du marché et l'écart peut être important.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition à l'autre risque de prix découle du placement de la société en commandite dans des titres de participation. Au 31 décembre 2009, environ 111 % de l'actif net de la société en commandite était négocié dans des titres de participation. Si les cours des placements de la société en commandite avaient diminué ou augmenté de 5 %, tous les autres facteurs demeurant inchangés, l'actif net aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 2 149 000 \$. Dans les faits, les résultats réels peuvent être différents de l'analyse de sensibilité approximative ci-dessus et l'écart peut être important.

Risque de change

Au 31 décembre 2009, la société en commandite n'était pas exposée au risque de change.

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

ÉTATS DE L'ACTIF NET

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)	31 décembre 2009
Actif	
Placements, à la juste valeur*	42 972 \$
Trésorerie et équivalents	390
Montant à recevoir pour les placements vendus	–
Intérêts, dividendes et autres éléments courus (note 3)	2
	43 364
Passif	
Emprunt (note 3)	3 920
Montant à payer pour les placements achetés	–
Frais de gestion à payer	407
Frais d'émission à payer	83
Primes de rendement à payer	–
Charges à payer	216
	4 626
Actif net représentant les capitaux propres de commanditaires (note 5)	38 738 \$
Capitaux propres	36 836 \$
Bénéfices non répartis (déficit) (note 5)	1 902
	38 738 \$
*Placements, au coût moyen	40 233 \$
Nombre de parts en circulation (note 5)	1 601 166
Actif net par part (note 2)	24,19 \$

ÉTATS DES RÉSULTATS

Pour les périodes terminées les (note 1)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)	31 décembre 2009
Revenu de placement	
Intérêts	14 \$
Dividendes	–
Gain (perte) sur les instruments dérivés	–
Retenue d'impôts étrangers	–
	14
Charges (note 4)	
Frais de gestion	407
Primes de rendement	–
Honoraires du comité d'examen indépendant	1
Frais d'information aux porteurs de parts	28
Frais d'administration liés aux porteurs de parts	144
Droits de garde et frais bancaires	65
Honoraires de vérification	25
Frais juridiques	4
Droits de dépôt	6
Charge d'intérêts (note 3)	14
Coûts de transaction (note 2)	5
	699
Charges absorbées par la société de gestion	–
	699
Revenu (perte) net de placement	(685)
Gain réalisé et non réalisé (perte) sur les placements	
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	(152)
Gain (perte) net de change réalisé et variation du gain (de la perte) de change non réalisé, montant net, et variation du gain (de la perte) non réalisé sur les instruments dérivés	–
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements	2 739
Gain (perte) net sur les placements	2 587
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	1 902 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités par part (note 2)	1,24 \$

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour les périodes terminées les (note 1)

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2009
Actif net au début de la période	– \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	1 902
Opérations des commanditaires	
Produit de l'émission	40 029
Frais d'émission	(3 193)
	36 836
Augmentation (diminution) de l'actif net	38 738
Actif net à la fin de la période	38 738 \$

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les périodes terminées les (note 1)

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2009
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Revenu (perte) net de placement	(685)\$
Variation du fonds de roulement hors trésorerie	
(Augmentation) diminution des intérêts, dividendes et autres éléments courus	–
Augmentation (diminution) des autres montants à payer	706
(Augmentation) diminution du montant à recevoir pour placements vendus	–
Augmentation (diminution) du montant à payer pour placements achetés	–
(Achat de placements)	(41 136)
Produit de la vente de placements	751
Gain (perte) net de change réalisé et variation du gain (de la perte) de change non réalisé, montant net	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net	(40 364)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Produit de l'émission	40 029
Frais d'émission	(3 193)
Augmentation (diminution) de l'emprunt	3 920
(Augmentation) diminution des intérêts débiteurs reportés sur prêts bancaires	(2)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net	40 754
Flux de trésorerie de la période, montant net	390
Trésorerie et équivalents au début de la période	–
Trésorerie et équivalents à la fin de la période	390 \$

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent :
Les intérêts payés **14 \$**

La trésorerie et ses équivalents sont composés des éléments suivants :
Trésorerie (découvert bancaire) 390 \$
Placements à court terme –
390 \$

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2009

1. La société en commandite

a) Organisation de la société en commandite

La Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009 (la « société en commandite ») a été constituée en vertu des lois de la province d'Ontario le 4 décembre 2008 afin d'acquérir des actions accréditatives et d'autres titres de sociétés du secteur des ressources dans le but de réaliser une plus-value du capital pour les commanditaires. Elle a commencé ses activités le 5 juin 2009.

Canada Dominion Resources 2009 Corporation (le « commandité ») a été constitué le 8 novembre 2007 et il est le commandité de la société en commandite, tel qu'il est indiqué dans le contrat de société en commandite daté du 27 mai 2009. Le commandité est responsable de la gestion de la société en commandite conformément aux modalités du contrat de société en commandite. La société en commandite a fait appel à Goodman & Company, Conseil en placements Itée (la « société de gestion ») pour des services de placement, de gestion, administratifs et autres.

b) Dates de présentation de l'information financière

L'état des titres en portefeuille et l'état de l'actif net sont arrêtés au 31 décembre 2009. Les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie portent sur la période comprise entre le 5 juin 2009, date de début des activités, et le 31 décembre 2009. Dans le présent document, le terme « période » désigne les périodes indiquées précédemment.

Ces états financiers présentent la situation financière et les résultats des activités de la société en commandite. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs, passifs, produits et charges des commanditaires.

c) Opérations de la société de gestion

Tous les administrateurs, dirigeants et salariés (les « salariés ») de la société de gestion sont assujettis à son code de déontologie et aux normes d'éthique professionnelle (le « Code »). Ce Code a pour objet de protéger les intérêts de tous les investisseurs de la société en commandite. Il a été lu et approuvé par le conseil d'administration du commandité et le conseil des gouverneurs de la société en commandite et il comprend une politique sur les opérations à laquelle les salariés doivent se conformer.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les principales conventions comptables de la société en commandite sont les suivantes :

a) Mode de présentation

Les états financiers, préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, comprennent des estimations et des hypothèses faites par la société de gestion qui pourraient avoir une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif, du passif, des revenus et des charges de la période. Les résultats réels peuvent différer considérablement des estimations.

b) Modifications des normes comptables

Abrégé CPN-173 du Comité sur les problèmes nouveaux

En janvier 2009, le Conseil des normes comptables du Canada a publié l'abrégé 173 du Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN-173 »), « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers ». Le CPN-173 exige que le risque de crédit de la société en commandite et le risque de crédit des contreparties soient pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés, aux fins de la présentation et des informations à fournir. La société en commandite applique les recommandations de cette norme depuis le début de l'exercice écoulé. Ces modifications complètent le chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA* et n'auront aucune incidence sur les résultats des activités de la société en commandite ni sur sa situation financière.

La société de gestion a examiné ses politiques d'évaluation des actifs et des passifs afin de s'assurer que la juste valeur attribuée aux actifs financiers et aux passifs financiers dans les présents états financiers tienne compte des niveaux appropriés de risque de crédit.

Modifications au chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir »

En juin 2009, le Conseil des normes comptables du Canada a intégré les plus récentes modifications apportées à l'IFRS 7, « Instruments financiers : Informations à fournir », au chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir ». Aux termes de ces modifications, des informations supplémentaires doivent être fournies relativement à l'évaluation de la juste valeur constatée dans les états financiers. Une hiérarchie à trois niveaux a été mise en place pour ces informations supplémentaires à fournir :

- Niveau 1 : les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
 - Niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (p. ex., les prix) ou indirectement (p. ex., les dérivés de prix);
 - Niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. D'autres informations quantitatives sont exigées pour les titres de niveau 3.
-

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2009

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Les modifications exigent également que des informations soient fournies sur les transferts entre les niveaux. Les évaluations à la juste valeur sont classées au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé est coté sur un marché actif. Si un instrument classé au niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré vers le niveau 2, à moins que l'évaluation de sa juste valeur nécessite l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas l'instrument est transféré au niveau 3.

Les modifications exigent également un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des instruments financiers de niveau 3, qui comprennent le total des gains ou pertes réalisés pendant la période, majoré du montant des gains ou pertes non réalisés sur les instruments encore détenus à la fin de la période; les achats, les ventes, les émissions et les règlements ainsi que les titres retirés du niveau 3 ou classés dans ce niveau.

L'adoption de ces modifications pour l'exercice présenté n'a eu aucun effet sur les résultats ni sur la situation financière de la société en commandite. Les informations à fournir de la société en commandite sont présentées à la note 8.

c) Évaluation des placements

Conformément au chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les placements, les options et les instruments dérivés sont réputés être détenus à des fins de transaction et doivent être comptabilisés à la juste valeur. L'incidence de ce chapitre porte principalement sur la détermination de la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif, qui doit être fondée sur le cours acheteur pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur plutôt que sur le cours de clôture.

Le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (le « Règlement 81-106 ») exige que tous les fonds de placement calculent leur valeur liquidative à toutes les fins autres que l'établissement des états financiers conformément à l'article 14.2, qui, sous certains aspects, est différent des exigences du chapitre 3855 des PCGR du Canada. Selon les PCGR du Canada, la juste valeur des instruments financiers inscrits à la cote d'une bourse reconnue doit être évaluée au dernier cours acheteur pour les titres en position acheteur et au dernier cours vendeur pour les titres en position vendeur, au lieu du cours de clôture ou du dernier cours vendeur du titre comme dans le Règlement 81-106. Ces exigences créent un écart entre l'actif net calculé selon les PCGR du Canada (l'« actif net selon les PCGR ») et la valeur liquidative calculée selon le Règlement 81-106 (la « valeur liquidative aux fins des opérations »). La note 6 afférente aux états financiers présente un rapprochement de l'actif net selon les PCGR par part et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part.

La juste valeur des placements à la date de présentation de l'information financière est déterminée comme suit :

- i) Toutes les positions acheteur en titres cotés sur une bourse reconnue sont évaluées au dernier cours acheteur chaque jour ouvrable de la société de gestion (la « date d'évaluation »). Toutes les positions vendeur en titres cotés sur une bourse reconnue sont évaluées au cours vendeur de clôture à la date d'évaluation. Les titres négociés hors cote sont évalués au cours acheteur de clôture établi par un courtier reconnu.

Les placements dans des titres non cotés ou non liquides sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent, entre autres, l'utilisation de la valeur actuelle d'instruments semblables comme référence, l'utilisation des informations sur des transactions récemment conclues aux conditions du marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres modèles d'évaluation. La juste valeur de certains titres peut être estimée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des hypothèses qui ne s'appuient pas sur des données observables sur le marché. Si, de l'avis de la société de gestion, le cours du marché d'un titre est inexact, non fiable ou non disponible, le titre est évalué à la juste valeur déterminée par la société de gestion.
- ii) Les obligations et les débetures sont évaluées au dernier cours acheteur de clôture obtenu d'un courtier reconnu pour les positions acheteur et au dernier cours vendeur de clôture pour les positions vendeur.
- iii) Les placements dans les fonds sous-jacents sont évalués à la valeur liquidative par part de chaque série. Si la valeur liquidative n'est pas disponible, les placements dans les fonds de placement sont évalués au moyen de la dernière valeur liquidative publiée ou de la juste valeur établie par la société de gestion.
- iv) Les placements à court terme sont évalués au cours du marché ou au coût après amortissement majoré des intérêts courus, lesquels avoisinent la juste valeur.
- v) Les bons de souscription non cotés sont évalués selon un modèle d'évaluation tenant compte de facteurs tels que la valeur marchande du titre sous-jacent, le prix d'exercice, la volatilité et les modalités du bon de souscription.
- vi) Les contrats à terme de gré à gré sont évalués au cours du marché au moyen du dernier cours acheteur pour les positions acheteur et du dernier cours vendeur pour les positions vendeur. Le dernier cours de clôture est utilisé lorsque les cours acheteur et vendeur ne sont pas disponibles.
- vii) La juste valeur des swaps de taux d'intérêt correspond au montant estimatif que la société en commandite recevrait ou verserait pour liquider le swap, compte tenu des taux d'intérêt actuels et de la notation des contreparties de swap.
- viii) Les contrats à terme standardisés sont évalués au moyen du dernier cours acheteur pour les positions acheteur et du dernier cours vendeur pour les positions vendeur. Le prix de règlement est utilisé lorsque les cours acheteur et vendeur ne sont pas disponibles.
- ix) La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à midi à chaque date d'évaluation. En vertu de la politique de la société en commandite relativement à l'évaluation à la juste valeur, lorsque les

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2009

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

taux de change à 15 h diffèrent considérablement de ceux en vigueur à midi à une date d'évaluation donnée, la valeur marchande des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à 15 h à cette date d'évaluation.

- x) Pour déterminer la juste valeur des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la société de gestion doit établir des estimations et élaborer des hypothèses en se fondant sur les meilleurs renseignements dont elle dispose au moment de l'évaluation. Ces estimations sont revues régulièrement pour s'assurer qu'elles restent raisonnables. Elles sont ajustées, le cas échéant, pour prendre en compte des facteurs additionnels comme le risque de liquidité et le risque de contrepartie. Les résultats réels peuvent différer sensiblement des estimations ou des valeurs approximatives établies par la société de gestion.

d) Autres actifs et autres passifs

Les intérêts courus et les dividendes à recevoir, les montants à recevoir des courtiers et les autres éléments d'actif net sont considérés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût après amortissement. De la même manière, les charges à payer, les montants payables aux courtiers et les autres passifs sont considérés comme d'autres passifs financiers et sont constatés au coût après amortissement. Ces encours étant de court terme, le coût après amortissement de ces actifs et de ces passifs avoisine leur juste valeur.

e) Coût des placements

Le coût des placements correspond au montant payé pour chaque titre et est établi en fonction du coût moyen, compte non tenu des coûts de transaction. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date à laquelle elles ont lieu.

f) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts progressifs directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement qui comprennent les honoraires et commissions versés à des agents, des conseillers, des courtiers et des contrepartistes, les sommes prélevées par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les taxes et droits de transfert. Conformément aux recommandations du chapitre 3855, les coûts de transaction sont passés en charges et inclus dans les états des résultats au poste « Coûts de transaction ».

g) Trésorerie et équivalents

La trésorerie et ses équivalents sont composés de dépôts en espèces et d'instruments de créance à court terme dont l'échéance est de moins de 90 jours.

h) Opérations de placement et constatation des revenus

Toutes les opérations de placement sont comptabilisées le jour ouvrable au cours duquel l'ordre d'achat ou de vente a été exécuté. Les gains et les pertes réalisés découlant des opérations de placement ainsi que la plus-value ou la moins-value non réalisée des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Le revenu de placement est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, et les dividendes ainsi que les distributions de fiducies de placement sont inscrits à la date ex-dividende.

Aux fins de l'impôt sur le revenu, le prix de base rajusté des actions accréditatives est réduit du montant des frais ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite. À la vente de ces actions, le gain en capital qui en découle est distribué aux commanditaires au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

i) Évaluation des parts de la société en commandite pour le calcul de la valeur liquidative aux fins des opérations

La valeur liquidative par part de la société en commandite est calculée à la fin de chaque jour d'évaluation en divisant la valeur liquidative de la société en commandite par le nombre de ses parts en circulation.

j) États des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie sont présentés si la société en commandite a recours à des opérations de levier ou à des emprunts. Les frais d'émission liés à l'offre initiale des parts de la société en commandite ont été portés en diminution des capitaux propres.

k) Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part » figure dans les états des résultats et correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'actif net liée aux activités de la période, divisée par le nombre moyen de parts en circulation pour la période.

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2009

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

l) Répartition des revenus et des pertes de la société en commandite

La quasi-totalité, soit 99,99 %, des revenus ou des pertes de la société en commandite pour l'exercice, est attribuée aux commanditaires à la fin de l'exercice au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent. La société en commandite n'est pas une personne morale imposable. Il n'y a donc pas lieu de constituer une charge d'impôts.

Le commandité a droit à 0,01 % du revenu net ou prend en charge 0,01 % de la perte de la société en commandite. Le revenu net est établi selon les PCGR.

m) Montants différents de zéro, mais arrondis à zéro

Certains soldes présentés dans les états financiers peuvent être des montants différents de zéro, mais arrondis à zéro.

n) Données comparatives

Certaines données comparatives peuvent avoir été reclassées pour être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.

3. Emprunts

La société en commandite a conclu des facilités de crédit avec une banque à charte canadienne (la « Banque ») d'un montant maximal de 10 % du produit brut obtenu à son établissement. Le produit de l'emprunt a été affecté au paiement des frais d'émission, et la société en commandite a fourni à la Banque une sûreté sur l'ensemble de son actif. Au cours de la période, le taux d'intérêt moyen versé sur le solde impayé était de 0,4 %. Au 31 décembre 2009, l'emprunt contracté était une acceptation bancaire d'une valeur nominale de 3 920 000 \$, soit 10,1 % de l'actif net. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période terminée le 31 décembre 2009 ont été respectivement de 3 920 000 \$ et 2 500 000 \$.

L'intérêt initial versé sur le prélèvement ou le renouvellement de l'acceptation bancaire est reporté et amorti sur la durée du terme de l'acceptation bancaire. La partie non amortie des intérêts reportés est inscrite au poste « Intérêts, dividendes et autres éléments courus » des états de l'actif net. Pour la période comprise entre la date de début des activités et le 31 décembre 2009, la société en commandite a enregistré des charges d'intérêts de 11 000 \$ relativement à l'acceptation bancaire.

4. Charges et opérations entre apparentés

a) Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion à la société de gestion en contrepartie des conseils, des recommandations et des services reçus. Parmi ces services, on compte ceux rendus à titre de société de gestion, de fiduciaire, de conseiller en valeurs, de distributeur principal et d'agent des transferts et des registres de la société en commandite. La société de gestion est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite.

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de 2 % de la valeur liquidative de la société en commandite. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois, selon un pourcentage de la valeur liquidative à la fin du mois, conformément à la convention de gestion de la société en commandite.

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par la société de gestion, la société en commandite a engagé des frais de gestion de 407 000 \$. Conformément au prospectus, la société de gestion a accepté de reporter le paiement de ses frais de gestion jusqu'au 1^{er} janvier 2010. Ces frais reportés portent intérêt à un taux préférentiel jusqu'à septembre 2009; par la suite la société de gestion n'appliquera plus d'intérêt sur ces frais conformément au Règlement 31-103. À compter du 1^{er} janvier 2010, les frais de gestion seront payables mensuellement, à terme échu.

b) Prime de rendement

La société de gestion a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % de l'excédent de la valeur liquidative par part, sur 28,00 \$, à la date de la prime de rendement. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts en circulation à la date de la prime de rendement. La date de la prime de rendement correspondra à la date à laquelle l'actif de la société en commandite est viré à la Catégorie de ressources PGD de Portefeuilles gérés Dynamique Itée ou à celle du jour précédant immédiatement la dissolution de la société en commandite si celle-ci survient avant. La prime de rendement est calculée à la date de la prime de rendement et versée aussitôt que possible par la suite. Au 31 décembre 2009, la société en commandite n'avait comptabilisé aucune prime de rendement.

c) Frais d'administration et charges liées aux activités

La société en commandite acquitte tous les frais d'administration et toutes les charges liées à ses activités, soit les services de dépôt, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires de vérification, les services d'agence de transfert liés à l'émission et au rachat de parts et les frais liés à la préparation de rapports financiers et autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2009

4. Charges et opérations entre apparentés (suite)

applicables. Ces charges sont calculées et comptabilisées quotidiennement en fonction de la valeur liquidative moyenne de la société en commandite. Ces charges sont payées par la société de gestion, qui se fait ensuite rembourser par la société en commandite, exception faite de certaines charges, notamment les intérêts et les impôts.

La société en commandite a payé 214 000 \$ au titre des frais d'administration et des charges liées aux activités au cours de la période.

Conformément au prospectus, la société de gestion a accepté de reporter le remboursement des frais d'administration et des charges liées aux activités jusqu'au 1^{er} janvier 2010. Ces frais reportés portent intérêt à un taux préférentiel jusqu'à septembre 2009; par la suite la société de gestion n'appliquera plus d'intérêt sur ces frais conformément au Règlement 31-103.

Pour la période terminée le 31 décembre 2009, la société en commandite a enregistré des charges d'intérêts de 3 000 \$, payables à la société de gestion, au titre du paiement reporté de ses frais de gestion et du remboursement des frais d'administration et des charges liées aux activités

d) Opérations de portefeuille

Les commissions de courtage relatives aux opérations sur titres effectuées au cours de la période comprise entre la date de début des activités et le 31 décembre 2009 se sont élevées à 5 000 \$. Aucune tranche de ce montant n'a été versée à la Corporation de valeurs mobilières Dundee. Pour la période terminée le 31 décembre 2009, les rabais de courtage sur titres gérés payés se sont établis à néant. Les rabais de courtage sur titres gérés correspondent aux montants payés indirectement aux tiers par l'entremise d'un courtier pour des services, autres que des opérations sur titres, reçus par la société en commandite.

Les commissions de courtage versées lors d'opérations sur titres font partie des charges d'exploitation. Ces commissions ne font pas partie du coût d'achat et ne sont pas déduites du produit de la vente de titres.

Patrimoine Dundee inc. est, indirectement, la société mère du commandité et de Corporation de valeurs mobilières Dundee, un des agents placeurs de la société en commandite. En conséquence, la société en commandite est apparentée à Corporation de valeurs mobilières Dundee.

e) Placements privés

En plus des commissions versées sur les opérations sur titres mentionnées en d) ci-dessus, la société en commandite investit dans des actions accréditatives par l'entremise de courtiers inscrits, notamment Corporation de valeurs mobilières Dundee. Les commissions sur les actions accréditatives sont versées directement par l'émetteur des actions au courtier. Dans certaines circonstances, Corporation de valeurs mobilières Dundee et les autres agents peuvent être habilités à recevoir des honoraires et, dans certains cas, avoir le droit d'acheter des actions dans le cadre de la vente d'actions accréditatives à la société en commandite.

f) Premier appel public à l'épargne de la société en commandite

La société en commandite a versé des honoraires de 6,75 % aux agents pour chaque part vendue dans le cadre de ses placements. Environ 199 000 \$ ont été versés à Corporation de valeurs mobilières Dundee à ce titre.

g) Autres opérations entre apparentés

Corporation de valeurs mobilières Dundee

Corporation de valeurs mobilières Dundee, filiale de Patrimoine Dundee inc., société mère de la société de gestion, est un apparenté. En contrepartie des services professionnels fournis par Corporation de valeurs mobilières Dundee, la société en commandite a versé 4 000 \$ au cours de la période.

Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au Règlement 81-107, un comité d'examen indépendant (« CEI ») a été nommé par la société de gestion et il est entré en fonction en 2007. Les coûts et les charges, y compris la rémunération des membres du comité, les coûts liés aux conseillers juridiques et aux autres services-conseils, les honoraires juridiques et les autres frais engagés par les membres du comité et les frais d'assurance, sont imputables à la société en commandite.

Le comité d'examen indépendant (« CEI ») a donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations entre apparentés :

- i) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'une autre société en commandite gérée par la société de gestion (ci-après les « opérations entre fonds »);
- ii) paiement de commissions de courtage à la Corporation de valeurs mobilières Dundee pour l'exécution d'opérations sur titres à titre d'agent et de distributeur principal pour le compte de la société en commandite (ci-après les « commissions de courtage »);
- iii) exécution d'opérations de change avec la Corporation de valeurs mobilières Dundee pour le compte de la société en commandite.

Les directives permanentes en question exigent que la société de gestion établisse des politiques et des procédures qu'elle mettra en pratique pour les opérations entre apparentés. La société de gestion doit informer le CEI de tout manquement important à l'une quelconque des exigences des

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2009

4. Charges et opérations entre apparentés (suite)

directives permanentes. Celles-ci obligent notamment que la décision de placement relative à une opération entre apparentés a) soit prise par la société de gestion, libre de toute influence d'une entité liée à la société de gestion et sans tenir compte de toute société associée ou affiliée à la société de gestion, b) représente l'appréciation professionnelle de la société de gestion, non influencée par des considérations autres que l'intérêt du fonds de placement et c) soit prise conformément aux politiques et aux procédures écrites de la société de gestion. Les opérations exécutées par la société de gestion en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI aux fins du contrôle de la conformité.

Au cours de la période, la société en commandite a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations entre apparentés.

5. Capitaux propres

Le capital de la société en commandite correspond aux capitaux propres représentant l'actif net et est composé des parts émises et des bénéfices non répartis. Le capital de la société en commandite n'est soumis à aucune exigence réglementaire. Il est géré conformément à l'objectif, aux politiques et aux restrictions de placement de la société en commandite, tels qu'ils sont mentionnés dans son prospectus. Les parts de la société en commandite ont été émises au prix de 25,00 \$ la part, sous réserve d'une souscription minimum de 200 parts pour 5 000 \$. La société en commandite a l'intention de transférer, avant le 1^{er} juillet 2011, son actif à Portefeuilles gérés Dynamique ltée en échange d'actions rachetables de la Catégorie de ressources PGD. Conformément aux modalités de la convention de cession et de la convention de la société en commandite, au moment de la réalisation de l'opération de roulement du fonds commun de placement et de la dissolution de la société en commandite, les commanditaires recevront, avec imposition reportée, leur quote-part des actions de la Catégorie de ressources PGD.

Toutes les parts de société en commandite sont de même catégorie et comportent des droits et privilèges égaux, y compris une participation équivalente dans toute distribution effectuée par la société en commandite et le droit à un vote à chaque assemblée des commanditaires.

Le 5 juin 2009, 1 032 942 parts de société en commandite ont été émises dans le cadre du placement initial et, le 3 juillet 2009, 568 224 parts de société en commandite ont été émises dans le cadre du second placement et à la clôture finale.

Les tableaux suivants présentent le nombre de parts en circulation et les variations des bénéfices non répartis (déficit).

Parts en circulation	31 décembre 2009
Début de la période	—
Souscriptions	1 601 166
Réinvestissements	—
Rachats	—
Fin de la période	1 601 166

Bénéfices non répartis (déficit)	31 décembre 2009 (en milliers)
Bénéfices non répartis (déficit) au début de la période	— \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	1 902
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin de la période	1 902 \$

6. Rapprochement de l'actif net selon les PCGR par part et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part

Le tableau qui suit présente un rapprochement de l'actif net selon les PCGR (l'« actif net ») par part et de la valeur liquidative aux fins des opérations (la « valeur liquidative ») par part. La principale raison de l'écart entre l'actif net selon les PCGR par part et la valeur liquidative aux fins des opérations par part est décrite à la note 2 ci-dessus.

Rapprochement de l'actif net selon les PCGR par part et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part	31 décembre 2009
Actif net selon les PCGR, par part	24,19 \$
Valeur liquidative aux fins des opérations, par part	24,17 \$

7. Gestion des risques financiers

Les activités de placement de la société en commandite l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix). Le niveau de risque est fonction de l'objectif de placement de la société en commandite et du type de placements qu'elle effectue.

La société de gestion de la société en commandite cherche à minimiser ces risques en employant des gestionnaires de portefeuille expérimentés qui gèrent quotidiennement le portefeuille de titres de la société en commandite en fonction des événements qui se produisent sur le marché et de l'objectif de placement de la société en commandite. Les informations propres à la société en commandite à fournir aux termes des chapitres 3862 et 3863 sont présentées dans l'analyse de la gestion des risques financiers comprise dans l'état des titres en portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité décrite dans l'analyse de la gestion des risques financiers, et l'écart peut être important.

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2009

7. Gestion des risques financiers (suite)

La société de gestion maintient, en matière de gestion du risque, une méthode qui consiste, entre autres choses, à contrôler la conformité aux directives de placement afin de s'assurer que la société en commandite est gérée conformément à son objectif et à ses stratégies de placement et aux règlements sur les valeurs mobilières.

En outre, les positions exposées aux risques décrits ci-dessous sont surveillées régulièrement par les gestionnaires de portefeuille et examinées par le comité d'examen de la société en commandite tous les trois mois.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à l'une des obligations qu'elle a contractées avec la société en commandite. La juste valeur d'un instrument financier est déterminée en tenant compte de la notation de l'émetteur et représente par conséquent le risque de crédit maximal de la société en commandite. La société en commandite s'expose principalement au risque de crédit par ses placements dans les titres de créance et les instruments dérivés négociables, lesquels sont présentés dans l'état des titres en portefeuille de la société en commandite. Toutes les opérations sur titres sont réglées à la livraison par l'intermédiaire des courtiers. Comme tel, le risque de crédit lié aux opérations de placement de la société en commandite est faible puisque la livraison des titres vendus a lieu une fois que le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération est annulée si l'une des parties ne s'acquitte pas de ses obligations.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société en commandite éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Par conséquent, pour conserver suffisamment de liquidités, la société en commandite investit ses actifs dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. En outre, la société en commandite cherche également à conserver des positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie suffisantes pour maintenir ses liquidités. La société en commandite détient également des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif et qui peuvent être non liquides. Ces placements sont présentés, dans l'état des titres en portefeuille, comme des titres émis dans le cadre d'un placement privé ou des titres faisant l'objet de restrictions.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des placements portant intérêt de la société en commandite varie en raison de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés. Il découle aussi du fait qu'une société en commandite investit dans des instruments financiers portant intérêt. La société en commandite s'expose au risque de taux d'intérêt par son placement dans les titres de créance (tels que les obligations, les débiteures ou les instruments à court terme) et les instruments dérivés sur taux d'intérêt, le cas échéant. Les autres actifs et les autres passifs sont par nature de courte durée et ne portent pas intérêt. L'effet des fluctuations des taux d'intérêt sur la trésorerie et les équivalents investis aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés à court terme est faible.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier varie en raison de la fluctuation des taux de change. Ce risque découle des instruments financiers (trésorerie et équivalents et instruments dérivés libellés en devises) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle de la société en commandite. Par conséquent, la valeur des instruments financiers libellés en devises de la société en commandite variera en raison de la fluctuation des taux de change de ces monnaies par rapport à la monnaie fonctionnelle de la société en commandite. Les obligations émises en monnaies étrangères sont inscrites dans le portefeuille de placements. Les actions étrangères sont également exposées aux risques de change puisque leur valeur est convertie en dollars canadiens pour le calcul de leur juste valeur.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition à l'autre risque de prix découle des placements de la société en commandite dans des titres de participation. Le niveau de risque maximum découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur, sauf pour les options vendues et les contrats à terme standardisés pour lesquels les pertes éventuelles sont illimitées.

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2009

8. Instruments financiers

Hiérarchie à trois niveaux

La société en commandite a adopté les modifications du chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », du *Manuel de l'ICCA* à compter de l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Le tableau suivant résume la hiérarchie des évaluations à la juste valeur pour les actifs et les passifs financiers de la société en commandite (les « instruments financiers »), par catégorie, au 31 décembre 2009.

	(Niveau 1) Cours d'actifs identiques sur des marchés actifs (en milliers)	(Niveau 2) Données significatives observables (en milliers)	(Niveau 3) Données significatives non observables (en milliers)	Total (en milliers)
Instruments financiers				
Actions	40 081 \$	– \$	2 027 \$	42 108 \$
Actions privilégiées	–	–	–	–
Obligations	–	–	–	–
Bons de souscription	–	864	–	864
Total des placements	40 081	864	2 027	42 972
Trésorerie et équivalents	390	–	–	390
Actifs dérivés	–	–	–	–
Passifs dérivés	–	–	–	–
Total des instruments financiers	40 471 \$	864 \$	2 027 \$	43 362 \$

Les instruments financiers classés au niveau 1 sont ceux dont la valeur est fonction des cours établis sur un marché actif et comprennent des actions cotées sur des marchés actifs, des instruments dérivés cotés en bourse et d'autres titres de placements cotés. La société de gestion n'ajuste pas le cours de ces instruments.

Les instruments financiers classés au niveau 2 sont négociés sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant actifs, mais ils sont évalués en fonction des cours du marché ou des cotes fournies par des courtiers en valeurs mobilières qui sont étayées par des données observables ou ajustées pour tenir compte de facteurs liés à la juste valeur. Ces instruments comprennent des obligations de sociétés de première qualité, des actions cotées et des instruments dérivés négociés hors bourse. Comme les placements du niveau 2 comprennent des positions qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs ou dont la vente peut être assujettie à des restrictions, les évaluations peuvent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte de l'illiquidité d'après les informations disponibles sur le marché.

Les instruments financiers classés au niveau 3 sont fondés sur au moins une donnée non observable importante, car leur valeur n'est pas établie selon les cours du marché. Les instruments du niveau 3 comprennent les actions et les titres de créance de sociétés fermées. Puisqu'il n'existe aucun cours observable pour ces titres, la société de gestion a utilisé des techniques d'évaluation pour établir la juste valeur.

Le montant des actions du niveau 3 représente essentiellement les placements en actions de sociétés fermées. Les principaux facteurs permettant à la société de gestion d'établir la juste valeur de ces placements comprennent, le cas échéant, le prix de la transaction initiale, les dernières transactions portant sur le même instrument ou des instruments similaires et les transactions conclues entre tiers portant sur des instruments comparables. En l'absence de ces informations, la société de gestion peut également déterminer une juste valeur en se fondant sur les flux de trésorerie, des informations sur la production, des renseignements sur les réserves établis par des ingénieurs spécialisés en réserves indépendants et sur l'actif net de l'entreprise. La société de gestion peut également ajuster les modèles si elle le juge nécessaire.

Pour établir la juste valeur des instruments de créance du niveau 3, la société de gestion prend en compte la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs. La société de gestion tient compte également des autres facteurs de risque de marché, de crédit et de liquidité et peut ajuster le modèle au besoin.

Transferts entre les niveaux

Aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 n'a été effectué pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2009

8. Instruments financiers (suite)

Rapprochement au titre des instruments financiers du niveau 3

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des instruments financiers du niveau 3 par catégorie d'instruments financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 :

	Actions (en milliers)	Autres (en milliers)	Total (en milliers)
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2009	– \$	– \$	– \$
Achats	2 396	–	2 396
Ventes	–	–	–
Transferts vers le niveau 3	–	–	–
Transferts à partir du niveau 3	–	–	–
Gains nets réalisés (pertes)	–	–	–
Variation nette de la plus-value (moins-value) non réalisée des actifs détenus au 31 décembre 2009 pour la période	(369)	–	(369)
Solde de clôture au 31 décembre 2009	2 027 \$	– \$	2 027 \$

Les gains nets réalisés (les pertes) du tableau ci-dessus sont inclus dans le poste « Revenu (perte) sur les instruments dérivés », le cas échéant, ou dans le poste « Gain (perte) net de change réalisé et variation du gain (de la perte) de change non réalisé, montant net, et variation du gain (de la perte) non réalisé sur les instruments dérivés » des états des résultats. La variation nette de la plus-value (moins-value) non réalisée est liée aux instruments financiers détenus par la société en commandite au 31 décembre 2009 et elle est comprise au poste « Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements » des états des résultats.

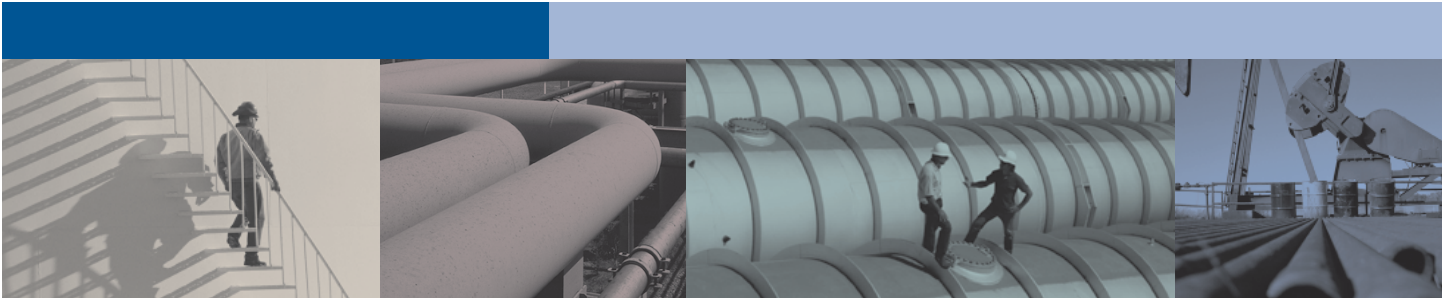
Dans le cas des placements en actions de sociétés fermées, si les données non observables importantes utilisées pour établir la juste valeur avaient augmenté ou diminué de 5 %, l'actif net aurait augmenté ou diminué, respectivement, d'environ 101 000 \$.

9. Passage aux normes IFRS

Le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les PCGR du Canada applicables aux entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, y compris les fonds d'investissement, seront remplacés par les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») à compter du 1^{er} janvier 2011. Les IFRS s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, et à partir de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011 pour la société en commandite.

La société de gestion a entrepris l'élaboration d'un plan de conversion aux IFRS en effectuant une évaluation des incidences et en déterminant les écarts importants entre les PCGR du Canada et les IFRS. Le processus d'évaluation de l'impact éventuel des IFRS sur les états financiers est continu, car l'International Accounting Standards Board et le Conseil des normes comptables du Canada continuent à publier de nouvelles normes et recommandations.

D'après son évaluation actuelle des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS, la société de gestion prévoit que les répercussions des IFRS sur les états financiers de la société en commandite seront des informations supplémentaires à fournir et des modifications éventuelles à la présentation de certains éléments. En outre, la valeur utilisée pour déterminer le prix quotidien des parts de la société en commandite (la valeur liquidative aux fins des opérations) ne changera pas.



**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
RESSOURCES CANADA DOMINION 2009**

**Agent des transferts
et agent des registres**

Société de fiducie Computershare du Canada

100, avenue University
North Tower, 9^e étage
Toronto (Ont.) M5J 2Y1

Tél. : 1-800-564-6253

**Canada Dominion
Resources Group**

Ontario

Dundee Place
1, rue Adelaide E., bur. 2900
Toronto (Ont.) M5C 2V9

Est du Canada

1200, av. McGill College, bur. 2300
Montréal (Qc) H3B 4G7

Ouest du Canada

350, 7^e Av. S.-O., bur. 3250
Calgary (Alb.) T2P 3N9

Four Bentall Centre
1055, rue Dunsmuir, bur. 3434
C.P. 49217
Vancouver (C.-B.) V7X 1K8

Tél. : 1-800-268-8186
www.canadadominion.com